



P.O. Box 3269 Station B, Fredericton, NB E3A 5H1  
tel: (506) 454-6124 E-mail: nbscett@nbscett.nb.ca Web site: www.nbscett.nb.ca

## PROGRAMME D'ASSURANCE DU PERFECTIONNEMENT PROFESIONNEL (APP)

### RÉSUMÉ DU PERFECTIONNEMENT PROFESIONNEL CONTINU

Nom :							
Numéro d'agrément :							
Date :		pour la période de temps :				à :	
	A	B	C	D	E	F	G
crédits réclamés				Total			
<b>A.</b> Pratique professionnelle (employé dans un domaine) - un crédit par 20 heures jusqu'à 20 crédits maximum annuellement							
<b>B.</b> Activité formelle (cours structuré/programme) - un crédit par heure de cours jusqu'à 30 crédits maximum annuellement							
<b>C.</b> Activité non-formelle (activité d'apprentissage non-structurée) - un crédit par heure de cours jusqu'à 30 crédits maximum annuellement							
<b>D.</b> Participation aux activités favorisant l'interaction entre les pairs - un crédit par heure jusqu'à 20 crédits maximum annuellement							
<b>E.</b> Présentations (préparation/présentations/prestation) - un crédit par heure jusqu'à 20 crédits maximum annuellement							
<b>F.</b> Contribution aux connaissances (accroissement et développement de la base des connaissances techniques) - un crédit par heure jusqu'à 30 crédits maximum annuellement							
<b>G.</b> Temps sur chantier est de faire la cueillette de donnés/présentation/interprétation en relation avec les dessins en ingénierie- un crédit par heure jusqu'à 30 crédits maximum annuellement							
<b>100 crédits de perfectionnement professionnel est l'optimal suggérer pour assurer que le technicien ou technologue reste à jour sur le plan professionnel. Les crédits excédant le maximum annuellement peuvent être transporter d'une année à l'autre pour 3 ans pour les catégories B, D, E, F et G.</b>							